

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération : L' an deux mille quinze , le jeudi 10 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2015

Présents : 10

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Votants : 10

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID

Objet : Décisions modificatives

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLON

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative au budget, comme suit :

Dépenses et recettes complémentaires :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 :

compte 60611 : - 600,00 €
compte 60622 : - 1500,00 €
compte : 60631 : -500,00 €
compte 60632 : - 2000,00 €
compte 6068 : - 700,00 €
compte 6232 : - 2000,00 €
compte 6135 : - 1000,00 €
compte 61551 : - 3423,00 €

Chapitre 012 :

Compte 64131 : 40,00 €

Chapitre 65 :

Compte 6541 : 11,00 €
Compte 6554 : 50,00 €
Compte 6574 : -50,00 €

Chapitre 023 : + 8571,00 €

Section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 70 :

Compte 7067 : - 5500,00 €
Chapitre 74 :
Compte 7482 : - 748,00 €
Chapitre 77 :
Compte 7718 : 755,00 €
Compte 7788 : 373,00 €
Chapitre 75 :
compte 752 : - 311,00 €
compte 758 : 1023,00 €

Chapitre 013 :

Compte 6419 : 1307,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Op. 45 compte 2181 : - 7000,00 €
Op. 47 compte 2031 : - 4000,00 €
Op 46. compte 2313 : + 34 302,00 €
OP 24 : compte 238 : 1958,00 €

Recettes :

Compte 021 : 8571,00 €
Compte 10222 : -1352,00 €
Compte 10223 : 41,00 €
Compte 1323 : -2000,00 €
Compte 1322 : 20000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative comme précédemment;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 10/12/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT

